Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_49-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-49

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 24 avril 2026

Présents (23) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Alexandra FRAYSSE, Hélène GUILLEMOT, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS, Patrick URIEN

Absent(s) ayant donné procuration (4) : Isabelle AUFFRET à Hélène GUILLEMOT, Patrice LE DU à Christian TROADEC, Jean-Yves NICOLAS à Isabelle LE LEON, Aurore GINOUVES à Patrick URIEN

Absents: /

A été nommé secrétaire : Daniel COTTEN

D 2026-49 Commission d'Appel d'Offres - Election des membres de cette commission

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-107-0001 en date du 17 avril 2018, portant statuts de la communauté de communes Poher communauté, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 avril 2026 portant création de la commission d'Appel d'Offres,

Considérant que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT.

Considérant que la commission (CAO) est composée lorsqu'il s'agit d'un établissement public, telle une communauté de communes, par **l'autorité habilitée à signer le marché public (le président de Poher Communauté) ou son représentant (désigné par lui par arrêté) et par cinq membres du conseil communautaire élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.**

Le Conseil Communautaire du 16 avril 2026 a fixé au 30 avril 18h00 la date limite de dépôt des listes de candidature.

La désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs doit avoir lieu au scrutin secret.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_49-DE

Par exception et par un vote à l'unanimité des membres du conseil, il pourra être décidé de ne pas procéder aux désignations par le biais d'un scrutin secret, en l'absence de disposition législative ou réglementaire contraire (application de l'article L. 2121-21 du CGCT – réponse ministérielle en date du 06/01/2022 à la question écrite n°25696). L'article L. 5711-1 du CGCT précise ainsi que l'organe délibérant peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la désignation de ses délégués.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il est proposé de :

- de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Le président fait appel de candidatures, une seule liste ayant été déposée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire désignent à main levée la liste d'élus à la Commission d'Appel d'Offres tel que présenté ci-dessous :

	Président	***Commune***
M.	Christian TROADEC	CARHAIX
	Titulaires	***Commune***
M.	Daniel COTTEN	CARHAIX
M.	Claude PRIGENT	CARHAIX
M.	Patrick URIEN	KERGLOFF
Mme	Viviane MOISAN	POULLAOUEN
M.	Patrice LE DU	CARHAIX
	Suppléants	***Commune***
M.	Cédric LE MOROUX	LE MOUSTOIR
Mme	Isabelle BOULZENNEC	MOTREFF
Mme	Annie LE GUEN	CLEDEN-POHER
Mme	Isabelle AUFFRET	CARHAIX
Mme	Isabelle LE LÉON	CARHAIX

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 05/05/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTÉ